

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **28 (1957)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le crédit total de 25 millions est réparti ainsi entre les 5 arrondissements :

	Fr.
Arrondissement I	4 260 000.—
Arrondissement II	4 821 000.—
Arrondissement III	4 000 000.—
Arrondissement IV	4 455 000.—
Arrondissement V	4 648 000.—
Réserve	2 816 000.—
Total	<u>25 000 000.—</u>

CHRONIQUE ECONOMIQUE

L'horlogerie et le nouvel accord commercial conclu avec le Maroc. —

La « Suisse horlogère », commentant la signature du nouvel accord commercial entre la Suisse et le Maroc, relate que la délégation suisse s'était efforcée d'obtenir l'élargissement ou tout au moins la consolidation des contingents d'importations marocaines. Les autorités marocaines avaient en revanche demandé une réduction massive des cotes en vigueur précédemment, afin de tendre ainsi à un meilleur équilibre de la balance des paiements.

Il a été finalement possible de trouver un compromis : seules les quotes qui n'étaient pas entièrement utilisées ont subi une réduction, si bien que les nouveaux contingents permettront, dans la règle, de maintenir les exportations suisses à leur niveau antérieur.

L'organe officiel de la Chambre suisse de l'horlogerie ajoute : « Tel sera en particulier le cas en ce qui concerne l'importation de montres et fournitures de rhabillage au Maroc. Une seule modification est intervenue dans ce secteur : deux contingents en vigueur jusqu'ici pour certains produits ont été fondus en un seul ce qui donnera une plus grande liberté d'action aux importateurs.

Dans l'ensemble, l'accord signé le 29 août peut être considéré comme satisfaisant. Il n'était sans doute pas possible, dans les circonstances actuelles, d'obtenir davantage. Il faut en effet tenir compte des difficultés de balance de paiements auxquelles le gouvernement de Rabat s'efforce de remédier.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37